



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 Octobre 2018
CO 135 DE

Page 1/2

Etaients présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN (départ 21h30), Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Charles VALLET (arrivée 20h20), Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND (arrivée 20h30), Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 70
Votants : 78

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT à Dominique BONNET (Vice-Présidents), Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU à Sylvie REGALDI, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jacques GUILLOT à Laurent MENETRIER, Françoise WEBER à Christian JAQUIER, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaients Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Pascal BONVALOT, Pierre GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Anne CHARLET.

Etaients absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Eric TOURNEUR, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Sylvain BENETRUY, Christelle MORBOIS, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger CHAUVIN.

Convocation faite le : 16 octobre 2018

Objet : Attribution du marché relatif à la création d'un sentier pédagogique des éoliennes.

VU la délibération CO 92 DE du 3 juillet 2018 approuvant la création d'un sentier pédagogique des éoliennes à Chamole ;

VU la consultation menée dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée ;

VU la répartition des lots suivants :

Tranche ferme :

- Lot 1 : Conception graphique, textes et illustrations des 11 panneaux d'interprétation et de 2 panneaux d'accueil et conception d'une mascotte
- Lot 2 : Fabrication des 11 panneaux d'interprétation et des 2 panneaux d'accueil et fabrication de la signalétique directionnelle
- Lot 3 : Pose des panneaux et de la signalétique directionnelle

Tranche conditionnelle :

- Lot 4 : Animation du sentier pendant 1 année

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 Octobre 2018
CO 135 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution du marché relatif à la création d'un sentier pédagogique des éoliennes.

VU la date limite de remise des offres fixée au 14 septembre 2018 ;

CONSIDERANT les 14 offres d'entreprises reçues (10 pour le lot 1, 6 pour le lot 2, 6 pour le lot 3 et 2 pour le lot 4) et l'analyse qui en a été faite ;

CONSIDERANT la proposition d'attribution de marché par le groupe de travail réuni le 3 octobre 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / ATTRIBUE le lot 1 à Elodie DECARSIN pour un montant de 9 362.50 € net de taxe ;

2 / ATTRIBUE le lot 2 à PIC BOIS pour un montant de 9 282.20 € HT ;

3 / ATTRIBUE le lot 3 à SIGNAUX GIROD Val de Saône pour un montant de 5 120.00 € HT ;

4 / AJOURNE la décision d'attribuer le lot 4 afin de rencontrer les entreprises pour des explications complémentaires ;

5 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à l'attribution, la notification, la passation et le suivi du marché ;

6 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président empêché, Le Président
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD
Michel FRANCONY

